

**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE***Liberté  
Égalité  
Fraternité***Direction  
départementale  
des territoires**Service énergies, mobilités  
et cadre de vieUnité mobilité, déplacements et trans-  
ports**Récépissé de déclaration  
N° 2022/DDT/SEMCV/492-Dec**Délivré à la **Société SERVICE CHIMIE** pour l'exercice de l'activité  
de **négoce et courtage de déchets****Le préfet de Seine-et-Marne,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite****VU** le Code de l'environnement et notamment sa partie réglementaire, livre V, titre IV rela-  
tif aux opérations de collecte, de transport, de courtage et de négoce de déchets ;**VU** le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de  
Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;**VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2019 portant nomination de  
Monsieur Cyrille LE VÉLY, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire  
général de la préfecture de Seine et Marne ;**VU** l'arrêté du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépis-  
sé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et courtage de déchets dangereux  
et non dangereux ;**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministère de l'Intérieur en date du 7 juillet 2021 por-  
tant nomination de Monsieur Vincent JECHOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et  
des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;**VU** l'arrêté préfectoral n°21/BC/089 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent  
JECHOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental  
des territoires de Seine-et-Marne ;**VU** l'arrêté n° 2022/DDT/SAJ/010 du 27 juin 2022 portant subdélégation de signature du di-  
recteur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

**CONSIDERANT** la déclaration du 20/09/2022 de la **Société SERVICE CHIMIE** relative à son activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux.

**DÉLIVRE** à la **Société SERVICE CHIMIE** dont le siège social est situé **5 place de l'Église Quartier du Porche – 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES**.

**RÉCÉPISSÉ n°2022/DDT/SEMVCV/492-Dec** par la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne pour **0 véhicule** en date du présent acte.

**La validité de ce récépissé est de 5 ans à compter de la date de signature.**

Sa délivrance ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux autres dispositions réglementaires éventuellement applicables à l'activité en cause.

Fait à Melun, le 23 septembre 2022  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et par subdélégation  
L  
'Adjointe à la Cheffe du S.E.M.C.V



Nolwenn LUCAS

#### **DESTINATAIRES :**

- Déclarant
- Mairie de **SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES**
- Direction départementale du service d'incendie et de secours
- Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- DDT77/SEMVCV/Unité Mobilité, Déplacements et Transports